

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
5 décembre 2024

Date d’affichage :
5 décembre 2024

Objet
24.12.11 – 073
Tarifs SOGITCS 2025

L’an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Sandra TOLLIS, Michel DESTENAVE, Marion GATEAU, Jihane THELU, Rose-Marie BEGUERIE, Hélène GUIRLE, Aurélie SOUBESTE, Philippe SAINT MARTIN, Sébastien TEULE.

Absents : Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Pascal SCHWINDOWSKY, Michel LABOILLE-MORESMAU, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO.

Procuration : Florence CATUS donne procuration à Corinne MANCICIDOR – Delphine ALLEGRE donne procuration à Marion GATEAU – Pascal SCHWINDOWSKY donne procuration à Frédérique CHARPENEL – Florian DEYGAS donne procuration à Aurélie SOUBESTE – Olivier PEANNE donne procuration à Philippe SAINT MARTIN

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

Conformément à l’article 19 de la convention d’affermage passée entre la Commune de Soustons et la SOGITCS pour la gestion du Camping l’Aïrial et du Centre Sportif de l’Isle Verte, signée le 28 Septembre 2016, la révision des tarifs est soumise pour avis à la Commune.

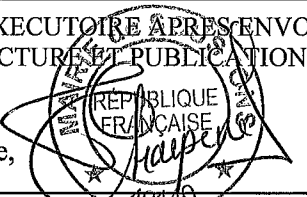
Les tarifs 2025 ont été présentés et validés par le Conseil d’Administration de la SOGITCS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide :

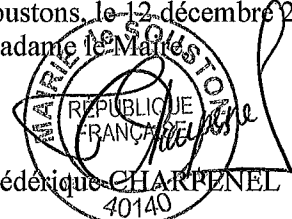
- de donner avis favorable sur les tarifs 2025 proposés par la SOGITCS pour l’exploitation du Camping l’Aïrial et du CSIV.

Le présent acte est susceptible d’un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l’Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 16.12.24
Madame le Maire,



Soustons, le 12 décembre 2024,
Madame le Maire



Frédérique CHARPENEL
40140